2025
Assises du Sport
&
Ateliers de réflexion

SYNTHESE

Assises du Sport à Sens

Bilan et perspectives partagées

Les Assises du Sport organisées par la Ville de Sens se sont déroulées en deux temps forts complémentaires : une conférence inaugurale le 13 mars 2025 suivie d'une série d'ateliers participatifs le 10 avril.

Le 13 mars, la Ville a accueilli Patrick Bayeux, expert national des politiques sportives, pour une conférence fondatrice. Son intervention a permis de poser un diagnostic précis des grandes mutations à l'œuvre dans le champ sportif : transformation des usages, diversification des pratiques, contraintes budgétaires, évolution des équipements… Son analyse a permis de mieux objectiver les enjeux à l'échelle sénonaise.

Le 10 avril, quatre ateliers ont réuni des acteurs associatifs, éducatifs, institutionnels et usagers autour des thématiques suivantes : infrastructures sportives, financement du sport amateur, engagement bénévole et intégration de la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations). Ces temps d'échange ont donné lieu à des constats partagés et à de nombreuses propositions concrètes, exprimées dans un esprit de concertation exigeant et constructif.

Ce document restitue l'essentiel des réflexions et des orientations issues de ces Assises. Il constitue un socle pour nourrir les politiques sportives locales des années à venir, dans une logique de responsabilité collective et d'adaptation aux attentes de notre époque.

I. Les grandes tendances dégagées par l'étude de Patrick Bayeux

La conférence inaugurale de Patrick Bayeux, spécialiste reconnu des politiques sportives territoriales, a permis de dresser un état des lieux lucide et structurant des mutations qui affectent en profondeur le monde du sport, à l'échelle nationale comme à Sens. Trois constats majeurs en ressortent.

1. Une transformation des usages sportifs

La pratique sportive connaît depuis une vingtaine d'années une évolution majeure, marquée par un éclatement des modèles traditionnels. L'étude souligne plusieurs mutations structurelles :

- **La montée en puissance de la pratique libre**, c'est-à-dire sans encadrement institutionnel, en dehors des clubs ou des fédérations. Cette forme de pratique séduit par sa souplesse et sa simplicité d'accès.
- **L'essor des pratiques autonomes**, souvent urbaines ou inspirées des tendances internationales (fitness, musculation, yoga, street workout, marche rapide, etc.), qui favorisent une activité régulière sans contrainte horaire.
- **La diversification des disciplines**, avec l'émergence de sports alternatifs, de nouvelles formes de compétition (e-sport, sports hybrides) et de pratiques bien-être orientées vers la santé.
- **La démultiplication des attentes**, qui vont du sport performance au sport santé, en passant par le sport loisir ou l'activité physique de socialisation. Tous les âges et tous les profils sont désormais concernés : enfants, adolescents, actifs, seniors, personnes en situation de handicap, publics éloignés de la pratique…

Cette diversification rend obsolète l'idée d'un pratiquant-type. Elle appelle à des réponses différenciées, adaptées à des rythmes, à des espaces, à des objectifs et à des temporalités très variés.

2. Des équipements sportifs historiquement conçus pour la pratique en club

L'analyse de Patrick Bayeux met en évidence un désajustement croissant entre l'offre d'équipements sportifs, pensée selon les standards du XXe siècle, et les usages contemporains. Le modèle qui a longtemps prévalu – celui du **club fédéré comme canal principal d'accès au sport** – est désormais insuffisant pour répondre aux besoins de l'ensemble des pratiquants.

Les équipements existants présentent plusieurs limites :

- **Un taux d'occupation élevé**, notamment aux heures de pointe, ce qui provoque une saturation pour les clubs comme pour les usagers scolaires.
- **Un manque de modularité**, qui empêche l'accueil simultané de plusieurs formes de pratique ou la coexistence harmonieuse entre sport encadré et pratique libre.
- **Des inégalités d'accès**, en particulier pour les publics non affiliés à une structure, qui peinent à trouver des espaces disponibles.

Face à cette évolution, la Ville de Sens n'est pas restée immobile. Depuis plusieurs années, elle a amorcé une transformation progressive de son parc d'équipements afin de mieux répondre à cette diversification des usages. On peut citer :

- **La création en 2019 d'un city-stade dans le quartier des Chaillots**, permettant à un public jeune, souvent non affilié à un club, de pratiquer librement le football ou le basketball, à proximité de son lieu de vie.
- **La requalification en 2023 du Clos le Roi en parc urbain et sportif**, qui intègre des aménagements pour le skate, le basket 3x3 ou la course à pied, et propose une approche intégrée mêlant sport, nature, loisir et détente.

Ces projets illustrent une évolution dans la manière de concevoir l'équipement sportif : non plus comme un lieu réservé à des initiés, mais comme un **espace public ouvert, inclusif, accessible à tous**.

3. Une double exigence : croissance démographique et contraintes budgétaires

À Sens, deux facteurs locaux majeurs doivent désormais structurer toute politique sportive :

- **Une croissance démographique continue**, évaluée à environ +1 % par an, soit 250 habitants supplémentaires chaque année. Cette dynamique implique une augmentation mécanique du nombre de pratiquants, qu'ils soient licenciés ou non, ce qui renforce la pression sur les infrastructures existantes.
- **Un contexte budgétaire de plus en plus contraint**, avec une baisse programmée des dotations aux collectivités. Cela oblige la Ville à **optimiser ses investissements**, à en renforcer l'utilité sociale et à viser la durabilité, tant en matière d'usage que de coût de fonctionnement.

Dans ce contexte, Patrick Bayeux insiste sur la nécessité de **changer de paradigme**. Il ne s'agit plus simplement d'ajouter des mètres carrés ou de multiplier les équipements, mais de penser autrement : privilégier la **qualité d'usage**, favoriser les espaces **polyvalents et évolutifs**, et intégrer les enjeux de **mixité sociale, de transition écologique et d'inclusion**.

L'ambition est claire : faire du sport un levier structurant du bien-être collectif, sans en faire un secteur dispendieux ou cloisonné. Cela suppose une **approche stratégique, transversale et concertée**, où chaque décision d'aménagement ou d'investissement est nourrie par une connaissance fine des usages et une projection sur les besoins futurs.

II. Synthèse des ateliers thématiques

Atelier 1 – L'évolution des infrastructures sportives locales

a) Diagnostic

Cet atelier a permis un échange riche et structuré entre les participants, réunissant élus, responsables associatifs, éducateurs et usagers. Il s'inscrit dans une **démarche de concertation active**, au cœur de la méthode des Assises du Sport. L'objectif était de confronter les constats issus de l'étude de Patrick

Bayeux aux réalités de terrain vécues par les acteurs du quotidien, afin d'identifier collectivement les leviers d'action les plus pertinents.

Cinq grands constats se dégagent :

- **Un parc d'équipements vieillissant et inégalement réparti**, avec des installations parfois obsolètes ou inadaptées aux évolutions de la pratique.
- **Une conception encore trop centrée sur les besoins des clubs**, qui peine à intégrer la diversité des usages actuels (pratique libre, sport loisir, sport santé, etc.).
- **Un déficit d'espaces ouverts et partagés**, bien que des avancées aient été réalisées (city-stade des Chaillots, Clos le Roi). Les besoins restent élevés, notamment dans certains quartiers.
- **Une gouvernance dispersée**, dans un contexte où la **ville de Sens concentre l'essentiel des infrastructures**, ce qui soulève des enjeux de coopération avec l'agglomération.
- **Une difficulté à articuler les usages scolaires, associatifs et libres** dans un même équipement, faute de modularité suffisante ou de régulation adaptée.

b) Propositions

Les échanges ont permis de formuler des pistes d'évolution concrètes, complémentaires du diagnostic présenté par Patrick Bayeux. Les participants n'ont pas redemandé un audit au sens strict – ce travail ayant été largement amorcé dans le cadre de l'étude – mais ont souligné **la nécessité de prolonger cette démarche par un dialogue continu entre la Ville et les clubs**, afin d'**ajuster finement les priorités d'investissement et d'usage** à partir des retours d'expérience du terrain.

Parmi les propositions principales :

- **Développement des équipements de proximité** : la création de **city-stades** supplémentaires a été largement plébiscitée. Ils doivent être répartis sur l'ensemble du territoire communal, avec une attention particulière portée aux quartiers carencés en espaces sportifs en accès libre.
- **Création d'un équipement structurant** à forte visibilité – tel qu'un **vélodrome couvert**, une **piste d'athlétisme indoor**, ou un **complexe sportif dédié à une discipline stratégique** – permettant de positionner Sens comme un pôle d'attractivité régional.
- **Conception d'un site multisport modulable**, intégrant :
    - des espaces d'entraînement mutualisables pour différents clubs,
    - des salles de réunion et de formation,
    - un pôle médical (médecine du sport, kinésithérapie),
    - une « maison du sport » pour la coordination associative.
- **Réflexion approfondie sur la gouvernance intercommunale des équipements** : mutualisation, conventions de financement croisé, coordination des créneaux, articulation avec les équipements des communes voisines.

- **Optimisation des usages dans les équipements existants**, par une meilleure planification, une ouverture élargie en horaires décalés, et l'introduction d'espaces modulaires adaptés aux pratiques hybrides.

L'ensemble des propositions convergent vers une vision : **des équipements plus ouverts, plus flexibles, plus inclusifs**, capables de répondre à la diversité des publics et des pratiques tout en assurant leur viabilité financière et leur efficacité d'usage. La concertation engagée devra se poursuivre au fil des projets pour garantir que chaque investissement corresponde à un besoin partagé, clairement identifié et durable.

Atelier 2 – Financement du sport amateur

a) Diagnostic

Cet atelier a réuni une diversité d'acteurs associatifs, dirigeants de clubs, bénévoles et représentants institutionnels, tous confrontés aux **difficultés croissantes de financement du sport amateur**. Il a permis d'objectiver les tensions budgétaires qui pèsent sur le fonctionnement des structures sportives, et d'examiner les leviers disponibles, dans un contexte où la **demande sociale augmente** alors que les **ressources publiques se contractent**.

Plusieurs constats ont émergé :

- **Des besoins financiers très variables** selon les types de structures (petits clubs, écoles de sport, associations multisports) et selon les publics (adhérents réguliers, pratiquants libres, jeunes en formation, seniors…).
- **Des charges croissantes pour les associations** : rémunération d'éducateurs diplômés, organisation des compétitions, frais de transport, renouvellement du matériel, entretien des locaux… autant d'éléments qui pèsent sur leur équilibre budgétaire.
- **Une ligne de fracture entre deux types de pratique** :
    - La **pratique compétitive**, très encadrée, avec des coûts incompressibles et des besoins de financement réguliers.
    - L'**activité physique de loisir ou de santé**, souvent autofinançable voire génératrice de recettes (cours collectifs, abonnement…), mais encore peu structurée dans certaines disciplines.
- **Des difficultés d'accès à l'information** sur les dispositifs d'aide, les subventions et les appels à projets, particulièrement pour les petites associations qui ne disposent ni du temps ni des compétences pour constituer des dossiers solides.

Enfin, la question de la **tarification des adhésions** a été posée avec acuité : le **niveau moyen des licences (environ 150€/an)** reste relativement bas par rapport à d'autres territoires, mais toute augmentation pourrait accentuer les phénomènes d'exclusion sociale. À l'inverse, la stagnation des tarifs fragilise les budgets associatifs.

b) Propositions

Les échanges ont convergé vers plusieurs pistes d'action, structurées autour de quatre grands axes.

1. Clarification et différenciation des modèles économiques selon les types de pratique

- Reconnaître qu'**une politique unique ne peut s'appliquer indifféremment** à toutes les pratiques.
- Adapter les aides en fonction de la nature de l'activité (compétition, santé, loisir, périscolaire), avec des **critères transparents et lisibles**.
- Favoriser le développement de **modèles hybrides**, combinant encadrement sportif et activité bien-être, pour diversifier les ressources.

2. Accès facilité aux financements publics et privés

- Cartographier les **différentes sources de financement disponibles** (Ville, Agglomération, Département, Région, État, Europe, fondations, etc.).
- Accompagner les clubs dans le **montage de dossiers d'appels à projets**.
- Encourager les structures à se positionner sur le **mécénat participatif (crowdfunding)**, en s'appuyant sur les réseaux sociaux et le sentiment d'appartenance locale.
- Soutenir les démarches de **mécénat privé**, à condition que l'association soit reconnue d'intérêt général.

3. Création d'un appui technique mutualisé

- Désigner une **personne ressource** au sein de la collectivité ou d'un réseau local pour :
    - Orienter les associations vers les bons dispositifs.
    - Conseiller sur le choix de statuts et les stratégies de financement.
    - Former les bénévoles et dirigeants aux outils de gestion financière, notamment via des modules courts accessibles à tous.
- Encourager la mise en place d'une **plateforme numérique mutualisée** (agenda des appels à projets, guides pratiques, annuaire des aides…).

4. Soutien ciblé aux publics et aux territoires

- Étudier la **possibilité d'une participation financière communale** pour les pratiquants sénonais engagés dans des clubs extérieurs à Sens, lorsque l'offre locale est absente ou saturée.
- Favoriser les **dispositifs de tarification solidaire** pour les familles à revenus modestes, afin de **garantir l'accessibilité du sport** à tous.
- Lancer une réflexion sur l'évolution du **prix moyen de la licence**, en lien avec les fédérations, pour préserver l'équilibre entre viabilité des clubs et inclusion sociale.

L'atelier a souligné que la question du financement du sport amateur ne se résume pas à une stricte logique budgétaire. Elle touche à l'essence même du **modèle associatif français**, fondé sur l'engagement bénévole, l'accessibilité et la mixité. Une politique locale ambitieuse devra donc articuler

efficacité économique, solidarité territoriale et reconnaissance du tissu associatif comme acteur essentiel du lien social.

Atelier 3 – Engagement bénévole et dynamisme associatif

a) Diagnostic

L'atelier consacré à l'engagement bénévole a mis en lumière un paradoxe bien connu du monde associatif : **jamais le besoin de bénévoles n'a été aussi pressant**, et jamais leur mobilisation n'a été aussi difficile. Face à cette tension croissante, les échanges ont permis d'identifier à la fois des obstacles concrets et des leviers d'action mobilisables à l'échelle locale.

Plusieurs constats se dégagent :

- **Un essoufflement du bénévolat traditionnel**, marqué par une baisse de l'engagement durable et une difficulté à fidéliser les profils expérimentés.
- **Une mobilisation très inégale**, concentrée sur quelques personnes-clés, souvent vieillissantes, avec un renouvellement générationnel incertain.
- **Une complexification des responsabilités**, notamment pour les dirigeants associatifs, confrontés à une augmentation des tâches administratives, à la gestion de la sécurité, de la réglementation, des RH ou encore des demandes de subventions.
- **Un déficit de mutualisation entre associations**, qui empêche une circulation fluide des bonnes volontés et une répartition plus équitable des ressources humaines disponibles.
- Enfin, **une absence de visibilité sur les besoins concrets en bénévoles**, ainsi qu'un manque de structuration des outils de recrutement.

Dans ce contexte, les participants ont appelé à un **sursaut collectif**, basé sur une meilleure organisation, une politique locale d'accompagnement, et une modernisation des modalités d'engagement bénévole.

b) Propositions

Les propositions formulées se répartissent en cinq grands axes d'action, tous complémentaires. Certaines sont immédiatement opérationnelles, d'autres nécessitent une structuration progressive. Mais toutes visent un même objectif : **donner un nouvel élan à la vie associative locale** en plaçant la question du bénévolat au cœur de l'action municipale.

1. Structurer la mutualisation des bénévoles

- Création d'un **« pôle bénévolat » ou d'une « banque de bénévoles » inter-associative**, avec un guichet unique de coordination.
- Développement d'une **plateforme numérique commune**, recensant à la fois les besoins des clubs et les disponibilités des bénévoles potentiels.
- Mise en place d'un **calendrier partagé des événements**, pour éviter les chevauchements et optimiser la répartition des forces vives.

- Signature de **conventions entre associations** pour favoriser l'échange ou la mise à disposition ponctuelle de bénévoles.
- Implication active des **mairies de la CAGS**, afin de promouvoir la coopération intercommunale et de soutenir logistiquement les initiatives partagées.
- Organisation d'un **salon annuel du bénévolat**, vitrine de l'engagement citoyen local et lieu de rencontres entre associations et habitants.

2. Attirer de nouveaux bénévoles

- **Simplifier les modalités d'engagement**, en proposant des missions courtes, flexibles, adaptées à des rythmes de vie variés.
- Utiliser les **réseaux sociaux** et les plateformes numériques pour recruter, valoriser les témoignages et rendre visible l'impact concret des actions bénévoles.
- Développer des **partenariats avec les établissements scolaires** (collèges, lycées, formations post-bac) pour intégrer le bénévolat dans les parcours éducatifs ou citoyens.
- Mettre en place un **système de parrainage** pour accueillir et accompagner les nouveaux bénévoles dans leurs premiers pas.
- Organiser une **journée portes ouvertes** du bénévolat à l'échelle communale ou intercommunale.

3. Fidéliser les bénévoles en poste

- Mettre en place une **politique de reconnaissance symbolique** (cadeaux, médailles, invitations, publications dans le magazine municipal).
- Organiser des **moments conviviaux** réguliers : repas, sorties, séminaires, temps d'échange entre bénévoles.
- Alléger la charge individuelle en favorisant le **travail en binôme ou en équipe**, sur le modèle du tutorat ou de la co-animation.
- Proposer des **formations gratuites**, avec l'appui de la Ville, pour permettre aux bénévoles d'acquérir de nouvelles compétences (gestion, sécurité, encadrement…).
- Offrir aux bénévoles des **parcours évolutifs** (prise de responsabilité, fonctions transversales, missions ponctuelles ou stratégiques).

4. Impliquer les entreprises locales

- Encourager le **mécénat de compétences**, en incitant les entreprises à libérer ponctuellement certains salariés pour des missions bénévoles.
- Mettre en place des **partenariats club-entreprise**, avec par exemple des interventions croisées ou des actions de sponsoring humain.
- Intégrer le bénévolat à des **actions de team-building**, valorisant l'engagement collectif dans le cadre professionnel.

5. Valoriser et organiser le bénévolat ponctuel

- Création d'un **système d'inscription rapide** pour les événements ponctuels (tournois, festivals, compétitions…).
- Définition de **rôles clairs, courts et bien identifiés**, pour rassurer les bénévoles occasionnels.
- Remise d'une **récompense symbolique** (t-shirt, diplôme, bon d'achat…) pour remercier les participants.
- Constitution d'une **brigade événementielle municipale**, regroupant les volontaires ponctuels, activable pour les grands rendez-vous sportifs ou culturels.

Les travaux de l'atelier ont montré que **le bénévolat n'est pas en crise : il est en mutation**. Il ne disparaît pas, mais change de forme, de temporalité, de rapport à l'engagement. La puissance publique a un rôle clé à jouer : non pas se substituer aux acteurs, mais **donner de la lisibilité, de la reconnaissance et du cadre**. Ce sont ces conditions qui permettront à la dynamique associative sénonaise de se renforcer durablement.

Atelier 4 – Intégration d'une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) dans le sport local

a) Diagnostic

Dernier temps fort des Assises, l'atelier consacré à la RSO a ouvert une **réflexion de fond sur le sens de l'action sportive**, en lien avec les transformations sociales, environnementales et culturelles contemporaines. Cet atelier s'inscrit pleinement dans la dynamique impulsée par la Ville de Sens et la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, toutes deux **engagées dans une démarche RSO structurée**, démarche encore rare à l'échelle d'une ville de cette strate.

La volonté municipale est claire : **faire de la responsabilité sociétale un levier transversal de l'action publique**, au-delà des seules politiques sociales ou écologiques, et y intégrer pleinement le champ sportif. Cette ambition suppose de diffuser cette culture dans l'ensemble des réseaux locaux, y compris associatifs, et de **développer une capacité collective à évaluer les « aménités » – c'est-à-dire les effets positifs – des actions menées**.

Les échanges ont mis en lumière une conviction partagée : le sport est, par essence, **vecteur de lien social, d'éducation, de respect, de santé et d'éthique**. Ces valeurs forment le socle d'une véritable responsabilité sociétale déjà à l'œuvre dans de nombreuses associations, souvent de manière intuitive ou empirique.

Mais plusieurs défis se posent :

- **Les mutations des modes de vie** (mobilités, temps disponibles, aspirations individuelles…) fragilisent la capacité du sport à « faire société » s'il reste enfermé dans des formats rigides.
- **L'urgence écologique** appelle à repenser les déplacements, l'usage des ressources, et le fonctionnement des équipements sportifs.
- **La montée des exigences éthiques et sociales** oblige les clubs à mieux encadrer leurs pratiques, à garantir la sécurité des publics jeunes, à promouvoir la mixité et l'inclusion.

En somme, le monde du sport, en particulier associatif, est appelé à formaliser et à renforcer une RSO qui existe souvent de fait, mais qu'il convient aujourd'hui d'assumer pleinement, de structurer et de valoriser.

b) Propositions

L'atelier a permis de faire émerger une série de propositions concrètes, classées en trois axes : social, environnemental, organisationnel.

1. Axe social : affirmer le rôle éducatif, inclusif et éthique du sport

- **Valoriser les actions des associations** engagées dans le sport santé, l'accompagnement éducatif, l'accueil de publics fragiles ou éloignés.
- **S'ouvrir à un sport véritablement pour tous**, accessible à tous les âges, à toutes les conditions physiques, à toutes les catégories sociales.
- **Responsabiliser les pratiquants et les familles** sur les comportements attendus, le respect des installations et des encadrants.
- **Renforcer les liens entre sport scolaire et monde associatif**, notamment via des passerelles entre enseignants, éducateurs et bénévoles.
- **Développer des programmes socles**, tels que le savoir-nager ou le savoir-rouler, garants d'une citoyenneté physique commune.
- **Encadrer strictement les intervenants auprès des jeunes** : contrôle des antécédents, charte éthique, obligations de formation.

2. Axe environnemental : inscrire la pratique sportive dans la transition écologique

- **Réorganiser les déplacements** liés aux compétitions : privilégier le covoiturage, inciter à l'usage du transport collectif, étudier la tarification des mobilités ferroviaires.
- **Limiter les distances parcourues** en mutualisant les compétitions (par catégories, par week-ends, par zones géographiques).
- **Adapter les horaires des compétitions** pour réduire la consommation d'énergie dans les équipements (éviter les nocturnes, optimiser les créneaux en journée).
- **Diminuer le volume global des compétitions**, en recentrant les calendriers sur les enjeux essentiels.
- **Promouvoir l'écoresponsabilité des clubs** : gestion des déchets, sobriété énergétique, achats durables, équipements partagés.

3. Axe organisationnel : outiller et accompagner les acteurs associatifs

- **Soutenir les clubs dans l'intégration de la RSO** à leur fonctionnement : guides pratiques, échanges de bonnes pratiques, auto-diagnostic.
- **Mettre en place des formations locales** pour les encadrants bénévoles et salariés, axées sur la gestion éthique, la pédagogie inclusive, les enjeux environnementaux.

- **Constituer un groupe de travail RSO**, piloté par la collectivité, associant des représentants de clubs, d'écoles, d'équipements et de l'administration, pour suivre, relayer et enrichir la démarche.
- **Développer une logique d'évaluation d'impact** : mesurer les effets sociaux, éducatifs et environnementaux des actions menées, à l'échelle des projets comme des structures.

Au-delà des propositions, l'atelier a témoigné d'un **vif intérêt pour prolonger la réflexion**, et d'un **réel enthousiasme à faire de Sens un territoire pilote sur ce sujet**. En s'appropriant la RSO dans le champ sportif, les acteurs locaux affirment que le sport n'est pas seulement une activité ou une performance : c'est une pratique sociale à part entière, qui engage les individus, les institutions et le territoire tout entier dans une dynamique de responsabilité partagée.

Conclusion

Les Assises du Sport ont permis de dégager une vision partagée des enjeux qui traversent aujourd'hui le monde sportif, à Sens comme ailleurs. Les échanges ont été riches, les diagnostics lucides, les propositions nombreuses et souvent convergentes.

Cette démarche n'avait pas pour but d'aboutir à des décisions immédiates, mais de nourrir une réflexion collective, structurée, ouverte, qui pourra éclairer les choix à venir. Elle offre un socle de travail solide, bâti sur l'expertise, l'expérience de terrain et l'intelligence collective.

La Ville et l'Agglomération ont exprimé leur volonté de faire du sport un levier de cohésion, d'épanouissement individuel et de responsabilité partagée. Cette ambition ne peut se concrétiser sans dialogue, sans méthode, sans ancrage local. Ces Assises en posent les premières fondations.

Ce document de synthèse vise ainsi à capitaliser sur ce travail collectif. Il est appelé à vivre, à évoluer, à inspirer, au rythme des besoins, des ressources et des orientations qui seront fixées dans les mois à venir.